

## **CADRE DE SUIVI-ÉVALUATION DE LA SCA2D**

## **1. CONTEXTE**

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D) 2015-2019 vise l'atteinte de plusieurs objectifs, notamment une croissance économique forte, diversifiée et soutenue, une réduction durable de la pauvreté monétaire et l'amélioration des conditions de vie et du bien-être socio-économique des ménages. Le degré d'atteinte des objectifs sera mesuré par un ensemble d'indicateurs de résultats à travers l'opérationnalisation d'un dispositif de suivi-évaluation. Ce dispositif est donc une composante essentielle pour la mise en œuvre de la SCA2D. La collecte, le traitement et l'analyse des données, de même que la production périodique de rapports d'avancement et de performance sont essentiels au suivi et à l'évaluation des performances des politiques et des programmes mis en œuvre dans le cadre de la SCA2D, au pilotage de la SCA2D et au processus de prise de décision.

Par ailleurs, le gouvernement entend renforcer le système statistique national à travers l'Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) pour qu'elle soit en mesure de mieux coordonner le dispositif d'enquêtes et des statistiques administratives (statistiques officielles et publiques) nécessaires au suivi-évaluation de la SCA2D. Sur le plan organisationnel, il sera important l'implication des structures sectorielles et décentralisées dans les îles et la société civile dans le suivi afin d'améliorer l'appropriation nationale de la SCA2D, le processus participatif, et de ce fait, renforcer la qualité des services et l'efficacité de la mise en œuvre des politiques et programmes.

Le dispositif de suivi-évaluation sera simple et adapté au contexte institutionnel du système statistique national (loi statistique) du pays. Il tiendra compte des capacités humaines et financières limitées du gouvernement, et implique autant que possible les services de production de données statistiques existantes déjà impliquées dans la mise en œuvre de la SCA2D.

## **2. PRINCIPES ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION**

La mise en œuvre du dispositif suivi-évaluation favorisera une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives, et de dépouillement des dossiers administratifs afin de collecter les données en accord avec la nature multidimensionnelle des politiques, programmes et projets de développement du pays, plus particulièrement la SCA2D. Les préoccupations transversales, notamment de genre et de droits humains, de commerce, d'accès aux technologies modernes d'information et de production, et d'atteinte des OMD seront systématiquement prises en compte dans les méthodologies et activités de suivi-évaluation. L'approche en la matière sera de renforcer les capacités des administrations publiques et privées afin qu'elles puissent rendre compte et d'être comptables des actions de ce qui se faisaient ou se passent dans leurs services.

Le dispositif de suivi-évaluation de la SCA2D est régi par trois systèmes d'information statistique suivants:

1. Le système d'information pour mesurer les effets, les impacts des politiques et des actions du gouvernement;
2. Le système d'information pour mesurer les inputs sur le plan physique et financier dans le cadre de la mise en œuvre des politiques, des programmes et des projets de développement du pays;
3. Le système d'information pour évaluer les politiques, les programmes et de projets de développement du pays.

La mise en œuvre de ce dispositif devra être progressive pour tenir compte des contraintes de ressources et de capacités, avec des activités de renforcement institutionnel et humain, et des extrants intermédiaires à chaque étape. L'INSEED est le leader de ce dispositif en coordination avec les services producteurs de données statistiques. Il s'agira de commencer par la collecte des principaux indicateurs des actions rapides débouchant à court terme sur des produits jugés utiles par les décideurs et les utilisateurs du dispositif, puis de développer progressivement des partenariats stratégiques entre les structures impliquées pour étendre et approfondir le dispositif.

Le dispositif de suivi-évaluation de la SCA2D a pour objectif de fournir des données et des analyses:

1. **Pertinentes** pour le suivi de la SCA2D et **utiles** pour la prise de décisions. Pour ce faire, il sera fondamental de bien coordonner les acteurs concernés et les différentes opérations de collecte, d'analyse et de diffusion des données, et l'élaboration des rapports d'avancement et de performance ;
2. **Représentatives et fiables au niveau central, des îles et des catégories socio-économiques.** Pour ce faire, il sera important de s'assurer de la rigueur des outils de collecte et de traitement des données, et de réaliser des analyses désagrégées et utiles à la prise de décisions ;
3. **Sur une base régulière pour être utile au moment opportun.** Il sera important de bien coordonner le dispositif pour respecter les calendriers de collecte, d'analyse, de production des rapports et de diffusion des informations aux différents utilisateurs.

Le dispositif de suivi-évaluation devra contribuer à :

1. Réduire les duplications de données, ce qui permettra de faire des économies substantielles de ressources financières, humaines et matérielles, et de réduire la confusion relative à différentes valeurs d'un même indicateur;
2. Rendre les données et les analyses disponibles à tous les utilisateurs, ce qui suppose un bon système de gestion de l'information et une stratégie de communication. Dans ce cadre, la mise en place graduelle d'un système intégré de gestion de l'information sera nécessaire pour assurer une bonne gestion publique des programmes et un suivi adéquat.

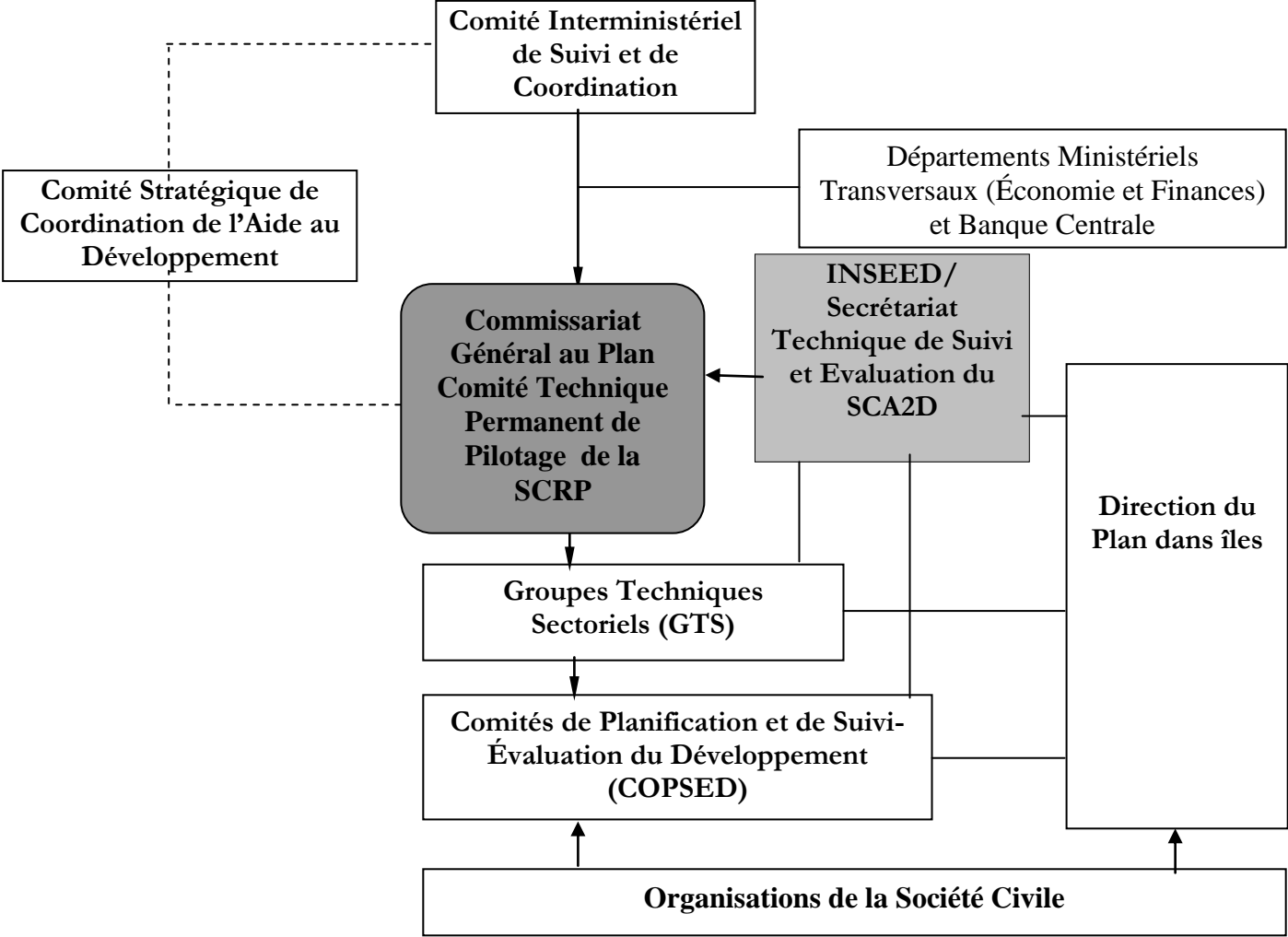
### **3. CADRE INSTITUTIONNEL POUR LE SUIVI-ÉVALUATION**

Le cadre institutionnel retenu pour opérationnaliser le dispositif de suivi-évaluation de la SCRP est organisé autour de sept (7) structures et concerne les ministères sectoriels et les institutions impliquées dans la mise en œuvre de programmes et projets de développement.

1. Conseil National de la Statistique (CNS) ;
2. Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) ;
3. Comité Technique de Pilotage de la SCRP (Commissariat Général au Plan) ;

La figure 7.1 présente le cadre institutionnel du dispositif.

Figure 7.1 : Cadre institutionnel de suivi-évaluation de la SCA2D



Le **Comité Interministériel de Suivi et de Coordination** est la structure gouvernementale responsable de la prise de décisions politiques et du dialogue avec les partenaires au développement. À ce titre, ce Comité coordonnera la tenue de réunions ponctuelles pour être constamment informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SCA2D. Il a la responsabilité de prendre les décisions qui s'imposent pour améliorer la coordination et l'efficacité du dispositif de mise en œuvre des politiques, des programmes et de projets de développement dans le cadre de la SCA2D. Le Comité interministériel de suivi et de coordination est placé sous la Présidence du Secrétaire général du Gouvernement. Il est composé de l'ensemble des membres du conseil des ministres du gouvernement. Son secrétariat est assuré par le Commissariat Général au Plan qui préside le Comité Technique de Pilotage de la SCRP et le dispositif de S&E.

Le Comité Interministériel de Suivi et de Coordination sera en relation étroite avec le **Comité stratégique de coordination de l'aide au développement** dont la responsabilité est d'assurer une bonne coordination et une plus grande efficacité de l'aide au développement des Comores. Au besoin, ce Comité pourra demander au Secrétariat de Pilotage de la SCRP de lui faire le point sur l'état d'avancement de la SCRP ou de certains programmes ou projets. Le Comité stratégique de coordination de l'aide au développement est placé sous la Présidence du Chef de l'État. Il est composé des membres d'un Conseil extraordinaire des ministres et des partenaires techniques et financiers (PTF). Son secrétariat est assuré par le Commissariat Général au Plan.

Le **Comité Technique de Pilotage de la SCRP** est la structure responsable de superviser, de coordonner et de piloter la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SCRP. Ce comité est au cœur du dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation. Il est appuyé par le **Secrétariat Technique Permanent de S&E de la SCRP** qui est son bras droit et qui assure son secrétariat. Il s'assure que le dispositif de S&E fonctionne adéquatement et respecte les calendriers de suivi et de rapportage.

Le Commissariat Général au Plan, à travers le Comité de Pilotage et le Secrétariat Permanent de S&E de la SCRP, est responsable de rendre compte au Comité Interministériel de Suivi et de Coordination de l'état d'avancement de la SCRP. Il sera également appelé à informer le Comité Stratégique de Coordination de l'Aide au Développement de l'exécution des programmes prioritaires et des projets mis en œuvre dans le cadre de la SCRP.

De manière plus spécifique, le Secrétariat Technique de Pilotage de la SCRP a les responsabilités suivantes :

1. Coordonner la mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation de la SCRP;
2. S'assurer que les indicateurs de performance retenus sont cohérents avec les axes stratégiques de la SCRP et les OMD, et qu'ils permettent d'apprécier les progrès réalisés en matière de croissance et de réduction de la pauvreté;
3. Proposer un programme de travail pour suivre l'évolution des conditions de vie et de la pauvreté, coordonner les études sur les causes de la pauvreté et les évaluations d'impacts de certaines interventions mises en œuvre ;

4. Coordonner et contribuer à l'élaboration des rapports annuels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SCRP ;
5. Réaliser ou coordonner la réalisation d'études thématiques en rapport avec la SCRP et en fonction des besoins des décideurs et des utilisateurs du système de suivi-évaluation.

Ce comité aura également la responsabilité de diffuser les résultats des études et des rapports d'avancement réalisés par les acteurs du dispositif de suivi-évaluation de la SCRP. Cela inclut la publication des études et des rapports d'avancement, l'organisation d'ateliers de présentation des résultats à l'intention des décideurs, la diffusion de l'information auprès des acteurs de la société civile et du public en général, et le développement d'un réseau d'échanges avec les ministères sectoriels et les représentations dans les îles.

Le Comité Technique de Pilotage de la SCRP est composé des membres du Comité Stratégique de Coordination de l'Aide institué par le décret N° 09\_062/PR auxquels s'ajoutent tous les Secrétaires Généraux des ministères ainsi que les Directeurs de Plan des îles. Le Comité de Pilotage de la SCRP est présidé par le Commissaire général au Plan.

Le **Secrétariat Technique Permanent de S&E de la SCRP** travaillera en étroite collaboration avec les Groupes Techniques Sectoriels (GTS) qui ont en charge les activités de planification, de mise en œuvre et de gestion des programmes et projets, de suivi d'exécution des programmes et des projets, et de la collecte des données sectorielles. Il est la cheville ouvrière de tout le cadre institutionnel et veille quotidiennement à la mise en œuvre de la SCRP. Il est en charge de la préparation du rapport annuel de mise en œuvre de la stratégie, et à ce titre, il travaille avec les GTS qui jouent un rôle central dans la préparation des rapports annuels de performance des programmes et projets. Ce travail se fera en lien étroit avec les Comités de Planification et de Suivi-Évaluation du Développement des îles sous la coordination du Secrétariat Technique de Pilotage et de S&E de la SCRP.

Les **Groupes Techniques Sectoriels (GTS)** des ministères sectoriels produisent des informations importantes pour le suivi-évaluation de la SCRP. Ils contribuent notamment au suivi d'exécution des programmes prioritaires en rendant disponibles les informations sur l'état d'avancement des programmes et de projets. Dans cette perspective, la mise en place des Cadres de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDS-MT) et la préparation de Plan de Travail Annuel (PTA) serviront de base opérationnelle à la mise en œuvre et au suivi d'exécution des programmes prioritaires de la SCRP. Ce dispositif technique permettra aux ministères de faire l'analyse du degré d'atteinte des résultats de leurs programmes sur une base annuelle en fonction des ressources qui leur ont été allouées. L'implantation des budgets-programmes facilitera le suivi d'exécution des programmes prioritaires à travers une approche de gestion axée sur les résultats (GAR).

Les GTS sont présidés par les Secrétaires Généraux des Ministères Sectoriels et sont composés d'agents techniques des ministères et des PTF. Ils travailleront à la mise en place de stratégies et d'approches sectorielles et au suivi des financements du secteur, en droite ligne avec les termes du décret présidentiel N° 09\_062/PR portant sur la mise en place du dispositif institutionnel de coordination de l'aide.

Les **Comités de Planification et de Suivi-Évaluation du Développement (COPSED)** produisent des informations fondamentales pour le suivi-évaluation de la SCRP au niveau des îles. Ils travailleront en étroite collaboration avec les GTS pour la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes et projets de développement. Les COPSED sont en relation directe avec les bénéficiaires et seront donc les structures de première ligne dans le dispositif de suivi-évaluation. Ils participeront activement aux activités du dispositif dans leur île respective.

La **Direction Nationale de la Statistique** est la structure officielle chargée de la collecte et de l'analyse des données statistiques. Dans le cadre du dispositif de suivi-évaluation de la SCRP, la Direction Nationale de la Statistique assurera la coordination du dispositif de collecte, en étroite collaboration avec les structures déconcentrées du Ministère du Plan dans les îles, à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). À ce titre, elle aura la responsabilité de conduire et de superviser les opérations de collecte des données au niveau national, de produire les différents rapports portant sur le développement socio-économique du pays et les conditions de vie des ménages, et de contribuer à la production des rapports d'avancement et de performance en lien avec les structures impliquées dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SCRP.

La Direction Nationale de la Statistique s'appuiera sur les **Services Statistiques** des structures déconcentrées du Ministère du Plan dans les îles. Ces structures seront renforcées sur le plan technique pour être en mesure de jouer un rôle clé dans le dispositif de collecte des données sur le terrain.

La Direction Nationale de la Statistique poursuivra son mandat de réalisation des grandes enquêtes nationales, notamment le recensement, l'enquête Démographie et Santé (DHS), et l'enquête intégrée auprès des ménages (EIM). Elle devra également jouer, en étroite collaboration avec le Secrétariat Permanent de S&E de la SCRP, un rôle de chef de file pour :

1. Identifier les besoins d'information des utilisateurs du dispositif de suivi-évaluation et les indicateurs pour lesquels des informations seront requises ;
2. Collecter et mettre en forme les données secondaires nécessaires au suivi de la SCRP ;
3. Réaliser les enquêtes sur les conditions de vie des ménages ;
4. Analyser les données sur les conditions de vie et la pauvreté ;
5. Participer à la réalisation d'enquêtes ponctuelles en rapport avec le suivi-évaluation des programmes et projets de la SCRP.

Parmi les autres partenaires du dispositif, le **Ministère des Finances/Direction du Budget, le Ministère de l'Économie et la Banque Centrale** joueront aussi un rôle clé dans le dispositif de suivi-évaluation de la SCRP en tant que producteur d'études et d'informations sur l'économie, les recettes et les dépenses de l'État, et sur les indicateurs macroéconomiques et financiers. Ces données seront utilisées dans le cadre du suivi-évaluation de la SCRP pour apprécier la performance globale et sectorielle de l'économie. Les services concernés des ministères seront



notamment impliqués dans la préparation de certaines sections du rapport annuel d'avancement de la SCRP.

Enfin, **la Société Civile** participera au dispositif de suivi-évaluation à plusieurs niveaux. D'abord, en tant que bénéficiaire direct des programmes et des projets de développement, elle fournira des appréciations quant aux services reçus. À ce titre, elle participera aux diverses enquêtes en rapport avec le suivi-évaluation de la SCRP en fournissant des informations importantes pour la mesure des résultats et des futurs besoins. Ensuite, elle participera directement aux activités de mise en œuvre et de suivi-évaluation participatives, notamment dans l'organisation, l'animation et le rapportage des perceptions des populations quant aux programmes et projets mis en œuvre. Enfin, la société civile participera aux séances de sensibilisation sur les résultats et les conclusions des rapports produits par les acteurs du dispositif. On partagera les enseignements avec la société civile et les recommandations de manière à accroître l'efficacité et l'efficience des programmes et des projets mis en œuvre.

### **7.3 CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION**

Le dispositif de suivi-évaluation vise à produire des informations utiles à la prise de décision. Il est organisé en trois (3) composantes complémentaires :

- 1) Le suivi d'un nombre réduit d'indicateurs de résultats de la SCRP ;
- 2) Le suivi d'exécution des programmes et des projets qui seront mis en œuvre dans le cadre de la SCRP ;
- 3) L'évaluation des politiques et des programmes mis en œuvre dans le cadre de la SCRP.

- **Suivi des indicateurs de résultats**

Cette première composante permettra d'apprécier l'évolution des conditions de vie de la population et la performance de l'économie comorienne à travers la mesure d'un nombre réduit d'indicateurs de résultats (effets et impacts). Il s'agira essentiellement de suivre et de mesurer sur une base annuelle, ou à chaque deux ans, les indicateurs de résultats présentés à l'annexe I du présent document de manière à disposer des informations et des données nécessaires à l'élaboration d'un rapport annuel d'avancement de la SCRP.

Cette composante consiste à organiser et à superviser les activités de suivi de la pauvreté, des conditions de vie des ménages et de la situation économique et sociale en général. Il s'agit de la production systématique d'indicateurs de base pour chacun des domaines prioritaires identifiés dans le SCRP. Cette composante fournira notamment les données sur : (i) l'évolution de la pauvreté ; (ii) la croissance économique globale, sectorielle et le cadre macroéconomique; (iii) le développement des infrastructures ; (iv) le développement du secteur privé; (v) le secteur social (éducation, santé et protection sociale); et (vi) la gouvernance.

- **Suivi d'exécution des programmes prioritaires de la SCRP**

Cette seconde composante a pour objectif de permettre le suivi de l'exécution des programmes et projets mis en œuvre dans le cadre de la SCRP. Elle permettra de suivre l'utilisation des ressources financières et l'atteinte des cibles annuelles de résultats que se sont fixés les structures concernées dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan de travail annuel (PTA).

Chaque secteur responsable de la mise en œuvre de programmes et projets devra produire un rapport annuel de performance établissant un lien entre l'utilisation des ressources obtenues et les résultats atteints par rapport aux cibles visées sur la période. Ces rapports seront utilisés comme document de référence dans la production du rapport annuel d'avancement de la SCRP.

Le suivi d'exécution concerne donc la collecte et l'analyse des informations financières et de l'utilisation de ressources et des indicateurs de processus, d'activités, d'extrants et d'effets des programmes et projets. Les rapports annuels de performance des programmes et projets porteront plus spécifiquement sur :

- 1) La mesure de la performance en matière de gestion financière (*indicateurs d'intrant*);
- 2) La mesure de la performance institutionnelle et de gouvernance en matière de gestion des processus et la réalisation des activités selon les calendriers et les budgets retenus (*indicateurs de processus et d'activités*);
- 3) La mesure et le suivi des réalisations conformément aux cibles retenues de manière à mesurer les écarts entre les prévisions et les réalisations (*indicateurs d'extrants*);
- 4) La mesure des perceptions, de la satisfaction et de l'utilisation des services par les populations cibles (*indicateurs d'effet*). Les enquêtes auprès des bénéficiaires seront un élément important du dispositif de suivi-évaluation. Elles permettent d'avoir une appréciation par les usagers des services qui leur sont offerts par les structures administratives, les maîtres d'œuvre ou les entreprises publiques.

Ces informations permettront d'analyser les écarts entre les prévisions et les réalisations physiques et budgétaires dans l'exécution des activités des programmes prioritaires afin de recommander des ajustements dans l'exécution des interventions/programmes ou des réallocations dans les budgets de manière à tendre plus efficacement vers les objectifs visés.

- **Analyse de politiques et évaluation de programmes et des projets**

Cette troisième composante porte sur l'évaluation des politiques, des programmes et des projets. Les évaluations se feront sur une base ponctuelle en fonction des besoins des décideurs et des disponibilités des ressources. Cette composante pourra inclure des évaluations *ex ante* de projets potentiels, des évaluations intermédiaires et de fin de projet, ainsi que des évaluations d'impact *ex post*. Ces dernières auront pour but de mesurer l'impact d'un programme ou d'une politique sur les agents socio-économiques et les populations cibles.

Les évaluations s'appuieront sur les données administratives et les données d'enquêtes recueillies par les départements sectoriels, des données d'enquêtes spécifiques conduites auprès de groupes

cibles, et des données primaires recueillies dans le cadre d'enquêtes auprès des ménages réalisées par la Direction Nationale de la Statistique.

Les évaluations visent à mesurer les effets des politiques, des programmes et de projets sur les groupes cibles et sur les objectifs de développement de la SCRP (croissance, pauvreté et développement social). Les évaluations permettent d'établir des liens entre l'exécution des programmes et projets d'une part, et les résultats en termes de développement et du bien-être des groupes cibles d'autre part. Les études d'évaluations devront être programmées en fonction des calendriers de mise en œuvre et de l'exécution effective des programmes et projets sectoriels, les besoins des décideurs pour la révision des programmes et des stratégies sectorielles, et ceux de la SCRP.

Elles devront servir également à apprécier l'efficacité des programmes prioritaires au regard des objectifs de long terme définis dans la SCRP. Pour le Secrétariat Technique Permanent de S&E de la SCRP, il s'agira essentiellement d'identifier et de faire le choix des problématiques pertinentes à analyser, d'identifier les prestataires de services qui peuvent être des acteurs internes ou externes aux programmes et aux projets (centres de recherche, cabinets d'études, consultants, etc.), d'allouer les ressources, et de superviser la réalisation, la diffusion des études et l'exploitation des résultats pour améliorer les politiques, les programmes et les stratégies d'intervention.

Le dispositif de suivi-évaluation permettra aux décideurs d'avoir des informations pertinentes et des rapports d'avancement de la SCRP sur une base annuelle, des rapports annuels sur la performance des programmes et des projets mis en œuvre par les structures impliquées, et des rapports sur l'appréciation (satisfaction) par les groupes cibles des services offerts dans le cadre des programmes et projets mis en œuvre. Ponctuellement, le dispositif fournira des analyses approfondies à travers les résultats des évaluations.

#### **7.4 RAPPORTS D'AVANCEMENT ET CALENDRIER DES PRODUITS**

Le rapport d'avancement de la mise en œuvre de la SCRP constitue le document-synthèse de l'ensemble des produits du dispositif de suivi-évaluation de la SCRP. Il sera élaboré annuellement et de façon participative. Le Commissariat Général au Plan assurera la coordination de son élaboration. Il inclura les éléments suivants :

- Une synthèse des éléments conjoncturels et des développements récents, des acquis dans la mise en œuvre de la SCRP structurée selon les axes stratégiques de la SCRP, ainsi qu'un récapitulatif de l'exécution du Plan d'Action (PA) ;
- Ce document-synthèse valorisera également les rapports de performance portant sur la mise en œuvre des programmes prioritaires. Ces rapports analyseront l'exécution des programmes et projets. L'élaboration annuelle de ces rapports devrait constituer une obligation administrative des ministères.
- Une annexe statistique viendra consolider les informations, notamment sur les conditions de vie et la pauvreté, la croissance économique et le cadre macro, les infrastructures, le secteur

privé, le secteur social (santé, éducation et protection sociale), et la gouvernance. Cette annexe est le principal produit du suivi des indicateurs de résultats.

- Une annexe portant sur les programmes et projets de manière à présenter un récapitulatif du PTA organisé par secteur.

Pour respecter le calendrier d'élaboration des rapports, le dispositif devra maintenir, alimenter et centraliser les informations sur : (i) les indicateurs de l'annexe 1 et (ii) l'exécution technique et financière des programmes et des projets.

Les divers rapports et études de suivi et d'évaluation pourront être archivés sur un site Internet afin d'en faciliter la diffusion et la consultation par les utilisateurs. Il importe de donner une grande visibilité aux produits du dispositif de S&E. D'autres canaux de communication des résultats seront également envisagés pour assurer une bonne appropriation des résultats et aussi favoriser les échanges sur les bonnes pratiques.

## **7.5 IMPLICATIONS POUR LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE**

Le suivi-évaluation des actions retenues dans le cadre des cinq axes stratégiques nécessite une masse importante d'information qui implique le renforcement du système statistique national. Dans cette perspective, la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la statistique constitue une bonne opportunité pour assurer le fonctionnement effectif du dispositif de S&E. En effet, la mise en œuvre de cette stratégie vise à répondre aux besoins des utilisateurs de statistiques en développant les domaines-clés de collecte de données, en investissant dans l'infrastructure de base pour une bonne collecte et gestion de l'information, en renforçant les capacités d'analyse, en améliorant la diffusion des données et en renforçant la coordination avec les autres unités du dispositif. Tous ces éléments permettront de consolider le dispositif de S&E.

## **7.6 IMPLICATIONS EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

Les multiples défis liés au système national de gestion de l'information statistique et la nouveauté que va représenter la mise en place d'un système d'information, de suivi et d'évaluation axé sur la réduction de la pauvreté et la gestion participative du développement, laissent apparaître plusieurs domaines d'appui nécessaire au bon fonctionnement du dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

Les acteurs du dispositif devront disposer d'outils de collecte, d'analyse et des guides-types pour aider l'élaboration des différents rapports d'avancement et de performance. À cet égard, un calendrier précis de production des différents rapports devra être arrêté et respecté par l'ensemble des parties prenantes.

Tous les acteurs du système national de planification, de gestion des programmes et de suivi-évaluation devront bénéficier de renforcement de capacités et d'accompagnement dans la mise en œuvre des outils de suivi-évaluation. La qualité et la pertinence du suivi-évaluation reposent largement sur les efforts qui seront faits en amont pour renforcer le dispositif de planification

nationale, notamment au niveau des secteurs et des structures de la société civile impliqués dans la mise en œuvre des programmes et projets. En effet, il sera difficile de mettre en place un dispositif de suivi-évaluation performant si les prémisses en matière de planification opérationnelle de programmes et de projets ne sont pas respectées. On pense notamment à la maîtrise d'outils comme le cadre logique et à la capacité de définir des indicateurs de performance pertinents et de les documenter, de concevoir des budgets et d'établir des chronogrammes réalistes, d'établir des plans de passation de marchés et de gérer le cycle de gestion des marchés publics, de gérer la mise en œuvre des programmes et des projets, d'effectuer des contrôles et des audits rigoureux, etc. Il sera donc important de prévoir dans le cadre du dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SCRP un programme de renforcement des capacités qui portera sur l'ensemble du cycle de programmation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques, des programmes et des projets à l'intention des acteurs concernés.

Sur le plan institutionnel, il faudra corriger les dysfonctionnements notés au cours de la phase intérimaire pour favoriser une bonne circulation des informations entre les parties prenantes, améliorer le fonctionnement des structures de concertation et de pilotage, et élaborer un cahier de charges précis pour toutes les structures impliquées dans le suivi-évaluation de SCRP.

#### **7.7 IMPLICATION POUR L'EFFICACITÉ ET L'HARMONISATION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT**

La SCRP constitue le document de référence pour orienter le processus de développement et les interventions de tous les PTF sur les priorités nationales. Un travail préalable d'état des lieux a été réalisé, auquel tous les PTF ont été associés. Les nombreuses consultations entre le gouvernement et les PTF ont montré l'importance de continuer les efforts mutuels de coordination pour améliorer l'efficacité de l'aide.

Le plan d'action 2010-2014 qui permettra d'opérationnaliser la SCRP sera validé conjointement par le gouvernement et les PTF. Le gouvernement entend, à travers ce plan d'actions : i) renforcer la coordination de l'aide basée sur les priorités nationales et affirmer son leadership ; ii) améliorer la transparence, l'efficacité et la responsabilité dans la gestion des ressources affectées au développement ; iii) consolider les approches programmes et les dispositifs communs de mise en œuvre de l'aide ; et iv) harmoniser la gestion des missions des partenaires techniques et des travaux analytiques en vue de réduire les coûts y afférents.

Par ailleurs, le Gouvernement s'emploiera à renforcer le dispositif de dialogue avec les PTF à travers la consolidation des groupes techniques sectoriels conjoints sur la base des priorités définies dans la SCRP. Dans ce cadre, il sera organisé : (i) des revues sectorielles annuelles conjointes ; et (ii) une revue annuelle conjointe sur la SCRP. Le Gouvernement souhaite que ces revues se déroulent avant la fin du premier semestre de chaque année de manière à ce que les recommandations puissent être prises en compte pour l'élaboration des budgets-programme et du budget général de l'État.